

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Subventions aux associations**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines ont transmis tardivement leur dossier et des demandes exceptionnelles sont également intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 1 du 20 janvier 2011 approuvant le budget primitif pour 2011, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

**CONSIDERANT** les demandes de subventions des associations Union Poitevine des Sous-Officiers, Amicale des Anciens d'Indochine, Union Nationale des Combattants, Comité FNACA et Société Nationale d'Entraide pour leurs participations aux différentes cérémonies commémoratives,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de la Confédération Nationale des Retraités pour ses actions liées aux questions d'accessibilité des espaces publics,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'association SOS Amitiés pour soutenir notamment les actions de formation des écoutants,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Secours Catholique pour participer aux frais engagés dans le cadre de l'organisation d'un séjour au bénéfice de familles en grande difficulté,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Maison de l'Abeille et de la Nature pour son projet de création d'exposition en direction des publics scolaires,

**CONSIDERANT** les demandes de subventions exceptionnelles de l'association Centre Socio-Culturel des Minimes pour sa fête de quartier et pour la mise en œuvre et l'animation d'un atelier cirque dans le cadre des dispositifs d'été " Visa-Vacances " et " l'Eté au Lac ",

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Renardières Centre de vie sociale, pour un chantier-loisirs de nettoyage des abords du lac de la forêt et de la passerelle entre le quartier de la Forêt et le Centre commercial Auchan,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Maison Pour Tous pour l'ensemble des activités exceptionnelles qui ont été conduites en 2011,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association les Amis du Vieux Poitou pour l'organisation d'un festival de folklore,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'Association Française des Centres de Consultations Conjugales pour ses actions de médiation familiale et le fonctionnement du Point Rencontre,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de fonctionnement de l'association Pétanque Targéenne,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de fonctionnement de l'association Golf du Haut Poitou,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de la section volley du CSAD-C pour soutenir leur emploi sportif,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'association Handball Club Châtelleraudais pour la montée en division supérieure de plusieurs équipes et notamment l'accession de l'équipe 1ère féminine au niveau national 3,

**CONSIDERANT** que les activités concernées sont d'intérêt local,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 75 € à l'association Union Poitevine des Sous-Officiers,
- d'attribuer une subvention de 75 € à l'association Amicale des Anciens d'Indochine,
- d'attribuer une subvention de 75 € à l'association Union Nationale des Combattants,

- d'attribuer une subvention de 75 € au Comité FNACA ,
  - d'attribuer une subvention de 75 € à la Société Nationale d'Entraide,
  - d'attribuer une subvention de 200 € à la Confédération Nationale des Retraités,
- d'attribuer une subvention de 100 € à l'association SOS Amitiés,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Secours Catholique,
  - d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.600 € à l'association Maison de l'Abeille et de la Nature,
  - d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.750 € à l'association Centre Socio-Culturel des Minimes (2.000 € pour la fête de quartier et 750 € pour l'atelier cirque),
  - d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Renardières Centre de vie sociale, pour un chantier-loisirs,
  - d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20.000 € à l'association Maison Pour Tous,
  - d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association les Amis du Vieux Poitou,
  - d'attribuer une subvention de 1.000 € à l'Association Française des Centres de Consultations Conjugales,
  - d'attribuer une subvention de 450 € à l'association Pétanque Targéenne,
  - d'attribuer une subvention de 800 € à l'association Golf du Haut Poitou,
  - d'attribuer une subvention de 1.000 € à la section volley du CSAD-C,
  - d'attribuer une subvention de 12.000 € à l'association Handball Club Châtelleraudais.

Les sommes seront imputées sur le compte 025/6574/5700 pour l'Association Union Poitevine des Sous-Officiers, l'association Amicale des Anciens d'Indochine, l'Association Union Nationale des Combattants, le Comité FNACA, la Société Nationale d'Entraide, la Confédération Nationale des Retraités, l'association SOS Amitiés, l'association Secours Catholique, l'association Maison de l'Abeille et de la Nature et l'Association Française des Centres de Consultations Conjugales, sur le compte 422.6/6574/4550 pour l'association Maison Pour Tous, sur le compte 33/6574/5100 pour l'association les Amis du Vieux Poitou et sur le compte 414.20/6574/5300 pour l'association Pétanque Targéenne, l'association Golf du Haut Poitou, la section volley du CSAD-C, l'association Handball Club Châtelleraudais. Pour l'Association Centre Socio-Culturel des Minimes, la somme sera imputée à hauteur de 2.000 € sur le compte 33/6574/5100 et 750 € sur le compte 422.5/6574/4550, pour l'association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Renardières Centre de vie sociale sur le compte 422.4/6574/4550.

Pour : **30**  
Abstentions : **2**  
G. Gratteau, C. Barrault

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 11/07/2011 N° 5159  
Publié au siège de la Mairie, le 11/07/2011

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM

M. PROUST ne prend pas part au vote (en application de l'article L 2131-11 du CGCT)